

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 6 avril 2021**

Convocation en date du 30 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA,

Absents représentés :

Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Anne-Marie DEFAY
Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Stéphanie BAJU

Absents excusés : Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Daniel BLANC

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du procès-verbal de la réunion en date du 2 mars 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

06-04-2021-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET DE LA COMMUNE ETABLI PAR MR LE RECEVEUR

Monsieur le Maire expose que les chiffres du réalisé de l'exercice 2020 du budget principal de la commune sont conformes à ceux du compte de gestion 2020 de Mr le receveur.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Mr le receveur n'appelle ni observation, ni réserve pour les résultats 2020.

06-04-2021-2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020

Mr Christian CHAMPELEY, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2020 à l'assemblée :

➤ **Section fonctionnement**

	PREVISIONS en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	1 011 600.00	786 817.02
RECETTES	1 011 600.00	1 074 393.16

Soit un excédent de fonctionnement de 287 576.14 €.

➤ **Section d'investissement**

	PREVISIONS en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	1 749 400.00	1 027 804.04
RECETTES	1 749 400.00	1 040 015.57

Soit un excédent d'investissement de 12 211.53 €

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2020.

06-04-2021-3 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter au budget primitif 2021, l'excédent de fonctionnement de 287 576.14 € en recette d'investissement, article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

L'excédent d'investissement 2020 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), recettes d'investissement, pour un montant de 12 211.53 €.

06-04-2021-4 VOTE DU TAUX DES TAXES DE LA FISCALITE LOCALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme de la fiscalité directe locale supprimant la taxe d'habitation des résidences principales sur une période allant jusqu'en 2023 ; le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des logements vacants et de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale reste affecté aux communes.

Pour compenser la perte de produit des communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi, le taux de la TFPB voté par chaque commune est majoré du taux 2020 voté par le Conseil Départemental : 15.30%

Monsieur Serge RAULT propose au Conseil Municipal le maintien du taux de la taxe foncière non bâti et une majoration de 2% du taux de la taxe foncière bâti.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, les taux de la fiscalité locale 2021 comme suit :

TAXES	TAUX 2020 reconstitué	TAUX 2021
Taxe foncière (bâti) (TFB)	28.75 % (13.45+15.30)	29.33 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	49.47 %	49,47 %

06-04-2021-5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET COMMUNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 017 500.00€	3 376 000.00€
RECETTES	1 017 500.00€	3 376 000.00€

La rénovation et la mise en accessibilité du rez de chaussée de la Mairie ainsi que l'acquisition d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle composent pour l'essentiel les investissements 2021.

06-04-2021-6 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT ETABLI PAR MR LE RECEVEUR

Monsieur le Maire expose que les chiffres du réalisé de l'exercice 2020 du budget Assainissement sont conformes à ceux du compte de gestion 2020 de Mr le receveur.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Mr le receveur n'appelle ni observation, ni réserve pour les résultats 2020.

06-04-2021-7 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Mr Christian CHAMPELEY, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2020 à l'assemblée :

➤ Section fonctionnement

	PREVISIONS en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	199 600.00	97 031.34
RECETTES	199 600.00	234 621.19

Soit un excédent de fonctionnement de 137 589.85 €.

➤ Section d'investissement

	PREVISIONS en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	405 700.00	205 545.86
RECETTES	405 700.00	261 227.61

Soit un excédent d'investissement de 55 681.75 €

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2020

06-04-2021-8 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 137 589.85 € comme suit :
 - 50 589.85 € à l'article 002 (Résultats de fonctionnement reporté), recette de fonctionnement du budget primitif 2021
 - 87 000.00 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), recette d'investissement du budget primitif 2021
- L'excédent d'investissement 2020 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), recettes d'investissement, du budget primitif 2021 pour un montant 55 681.75 €.

06-04-2021-9 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	196 000.00€	335 100.00€
RECETTES	196 000.00€	335 100.00€

06-04-2021-10 DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Le Conseil Municipal, unanime, demande la pose d'un abri voyageur à l'arrêt « Rond-point de la Bascule » et approuve la signature de la convention fixant les conditions d'occupation du domaine public ainsi que les modalités de fourniture, de pose et d'entretien des abri-voyageurs.

06-04-2021-11 REVISION LOYER GARAGE DE LA POSTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision du tarif concernant la location du garage communal dans la cour de l'immeuble de la Poste.

Variation annuelle (indice de référence des loyers – 4ème trimestre 2020) : + 0.20 % soit 45.52 €/mois

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le prix du loyer mensuel du garage à 45.52 €.

**06-04-2021-12 AMENAGEMENT ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL :
AVENANT DE REGULARISATION AUX MARCHES DE TRAVAUX – LOT N°9-/PLATERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications de prestations ont été effectuées sur le lot n°9-Platerie et propose la signature d'un avenant de régularisation du lot n°9 – Platerie pour un montant de – 2 673.11 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature, par Monsieur le Maire, de l'avenant de régularisation du lot n°9 – Platerie pour un montant de – 2 673.11 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

**La secrétaire de séance,
Véronique MOUSSY**

**Le Maire,
Serge RAULT**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Serge Rault', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE BRIEUX' and '19110' around a central emblem.